

SÉANCE ORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 4 février 2019 à 20 heures, à laquelle sont présents monsieur le maire, Martin Dulac ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Frédéric Lavoie, Jean-Guy Lévesque, Normand Angers et François Jean.

Madame Nadine Noizelier, conseillère, est absente de la présente séance.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire, Martin Dulac.

Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière adjointe sont également présentes.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-45

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

La séance est déclarée ouverte à 20 heures.

Il est,
PROPOSÉ par monsieur Normand Angers
APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Parole aux intéressés – Ordre du jour
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 janvier 2019
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance publique de consultation tenue le 4 février 2019

2. COMMUNICATION ET SERVICE À LA COMMUNAUTÉ

- 2.1 Autorisation de signatures – Entente de services – Services informatiques – 2019 à 2021 – Services des communications et des services à la communauté
- 2.2 Autorisation – Contribution financière – Théâtre des deux-rives – Saison 2018-2019
- 2.3 Autorisation – Contribution financière – Programme souvenir – Club de patinage artistique de Beloeil

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Dénonciation – Contrat de support – Logiciel de gestion BeeOn Urgence – ICO Technologies – Service de sécurité incendie
- 3.2 Dépôt – Rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à l'an 2 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Service de sécurité incendie
- 3.3 Autorisation – Mode de répartition – Quote-part – Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu

4. TRÉSORERIE ET FINANCES

- 4.1 Acceptation des comptes à payer et des déboursés en date du 4 février 2019
- 4.2 Acceptation – Dépôt – Listes des ajustements budgétaires comptabilisés et liste des appropriations – Janvier 2019
- 4.3 Dépôt – Autorisation de transmission – Formulaire du taux global de taxation prévisionnelle 2019
- 4.4 Autorisation – Octroi de contrat – PG solution – Logiciel AccèsCité Loisirs – Module de paiement en ligne – Services de la trésorerie et des finances et Services récréatifs et culturels

5. AVIS DE MOTION**6. RÈGLEMENT**

- 6.1 Adoption - Règlement numéro 402-13-2019 amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux concernés afin d'ajuster certaines tarifications suite à l'implantation d'une carte citoyenne
- 6.2 Adoption – Règlement numéro 382-21-2018 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 afin de créer la zone MXT-7 à même les zones MXT-2 et P-4, de modifier les normes applicables aux constructions souterraines non apparentes et aux garages intérieurs, de prévoir des dispositions relatives à la gestion des matières résiduelles pour les immeubles de huit logements et plus et de modifier la grille des usages et des normes de la zone MXT-2
- 6.3 Adoption – Règlement numéro 381-08-2018 amendant le règlement sur les PIIA numéro 381-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin d'ajuster son application suite à la création de la zone MXT-7 et d'intégrer des dispositions spécifiques aux immeubles localisés dans un rayon de 30 mètres de part et d'autre de l'église, le long du chemin du Richelieu

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 7.1 Approbation du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 janvier 2019

8. RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Acceptation – Dépôt – Liste des employés surnuméraires – 26 janvier 2019
- 8.2 Acceptation – Dépôt – Liste des formations du personnel et des représentants municipaux – Février 2019
- 8.3 Autorisation – Embauche – Responsables piscine et camp de jour – Période estivale 2019 – Services récréatifs et culturels
- 8.4 Autorisation – Ouverture de poste – Embauche – Poste temporaire à temps plein – Stagiaire en urbanisme – Services de l'urbanisme et du développement durable
- 8.5 Autorisation – Ouverture de poste – Embauche – Poste permanent à temps partiel – Secrétaire aux Services techniques

9. SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES PUBLICS

- 9.1 Autorisation – Appel d'offres par voie d'invitation écrite – Réparations de gazon pour l'année 2019 – Services techniques et des espaces publics

10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS

- 10.1 Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2019 – Association des camps du Québec (ACQ)
- 10.2 Autorisation – Demande d'aide financière – Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2019
- 10.3 Autorisation – Demande d'aide financière – Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ) – Fête nationale 2019
- 10.4 Autorisation – Contrat – Travailleur autonome – Sélection personnel aquatique 2019
- 10.5 Autorisation – Demande – Évènement – Association de ringuette les Intrépides

11. AFFAIRES COURANTES

11.1 Ajouts à l'ordre du jour de la séance

11.2 Correspondance

11.3 Période de questions

11.4 Levée de la séance

« ADOPTÉE »

Parole aux intéressés – Ordre du jour

Le président de la séance invite les membres de l'assistance à poser au conseil municipal toute question relative aux affaires de la Municipalité. Des questions sont posées et les membres du conseil municipal y répondent.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-46

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 janvier 2018

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), tout procès-verbal doit être approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu et lu le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 janvier 2019 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 janvier 2019 soit et est approuvé, tels que rédigé.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-47

Approbation du procès-verbal de la séance publique de consultation tenue le 4 février 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), tout procès-verbal doit être approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu et lu le procès-verbal de la séance publique de consultation tenue le 4 février 2019 à 19h00 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance publique de consultation tenue le 4 février 2019 à 19h00 soit et est approuvé, tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-48

Autorisation de signatures – Entente de services – Services informatiques – 2019 à 2021 – Services des communications et des services à la communauté

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir les services d'un technicien en informatique afin de pallier aux différents problèmes informatiques pouvant survenir en cours d'année;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la compagnie Info-Tech² viendra à échéance le 5 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des services obtenus de cette compagnie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu qu'une nouvelle entente de service pour une durée de deux (2) ans, soit de 2019 à 2021, intervienne entre les parties, fixant les termes et conditions entourant lesdits services informatiques à être rendus à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de madame Virginie Beauchemin, directrice des Services des communications et des services à la communauté, dans son rapport daté du 22 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise madame Virginie Beauchemin, directrice des Services des communications et des services à la communauté, ou, en son absence, Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente de services avec la compagnie Info-Tech² pour une durée de deux (2) ans, soit de 2019 à 2021, fixant les termes et conditions entourant lesdits services informatiques à être rendus à la municipalité de McMasterville.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-49

Autorisation – Contribution financière – Théâtre des deux-rives – Saison 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la réception d'une demande de contribution financière de la troupe du Théâtre des deux-rives dans le cadre de leur campagne de financement pour la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la mission de cet organisme est de développer et de promouvoir la culture théâtrale dans la région;

CONSIDÉRANT QUE des McMastervillois(es) font partie de cet organisme;

CONSIDÉRANT la multiplication des demandes de soutien par les organismes œuvrant dans la région et les contraintes budgétaires liées à l'adoption d'un budget équilibré;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale dans son rapport daté du 29 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière au montant de 60 \$, à la troupe du Théâtre des deux-rives dans le cadre de leur campagne de financement pour la saison 2018-2019.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-50

Autorisation – Contribution financière – Programme souvenir – Club de patinage artistique de Beloeil

CONSIDÉRANT la demande de financement, reçue le 25 janvier 2019 du Club de patinage artistique de Beloeil, pour la présentation d'un programme-souvenir dans le cadre de la 52^e édition de leur spectacle annuel, dont les représentations auront lieu au printemps prochain;

CONSIDÉRANT QUE des McMastervillois(es) sont inscrits au Club de patinage artistique de Beloeil;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, dans son rapport daté du 29 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise qu'un montant de 200 \$ soit versé au Club de patinage artistique de Beloeil pour la présentation d'un programme-souvenir dans le cadre de la 52^e édition de leur spectacle annuel, dont les représentations auront lieu au printemps prochain.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-51

Dénonciation – Contrat de support – Logiciel de gestion BeeOn Urgence – ICO Technologies – Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-246, adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2014, octroyant un contrat pour l'acquisition du logiciel informatique de gestion du Service de sécurité incendie à l'entreprise ICO Technologies inc., incluant le contrat de support annuel;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-308, adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2018, octroyant un contrat de support pour une période maximale d'un an pour le logiciel informatique de gestion du Service de sécurité incendie à l'entreprise ICO Technologies inc.;

CONSIDÉRANT la création et la mise en opération de la Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) regroupant notamment les territoires des municipalités de McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil et des villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park ainsi que Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre un terme à ce contrat de support;

CONSIDÉRANT les négociations entre les parties;

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

CONSIDÉRANT les recommandations de madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, dans son rapport daté du 25 janvier 2019, et que cette dernière certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal dénonce le contrat de support du logiciel informatique de gestion du Service de sécurité incendie et avise l'entreprise ICO Technologies inc. de l'intention de la municipalité de McMasterville de mettre fin à cette entente le 31 mars 2019;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, ou, en son absence, Me Lyne Savaria MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisées à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-52

Dépôt – Rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à l'an 2 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'adoption d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR);

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à l'an 2 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été déposé aux membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt du rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à l'an 2 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

DE transmettre copie dudit rapport à la MRCVR;

DE requérir de la MRCVR que le dépôt du rapport soit fait, pour et au nom de la municipalité de McMasterville, au ministère de la Sécurité publique du Québec.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-53

Autorisation – Mode de répartition – Quote-part – Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu

CONSIDÉRANT la création de la Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) regroupant notamment les territoires des municipalités de McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil et des villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park ainsi que Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Beloeil assumait la formation des pompiers des villes membres par l'entremise de son centre de formation, avant la constitution de la RISIVR;

CONSIDÉRANT QUE la RISIVR assurera elle-même la formation de ses pompiers;

CONSIDÉRANT QUE chaque ville membre opérait une caserne sur son territoire avant la création de la RISIVR;

CONSIDÉRANT QUE la RISIVR loue actuellement les casernes des villes de Saint-Basile-le-Grand, Beloeil et Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT les pertes de revenus pour la ville de Beloeil et les dépenses à maintenir pour municipalité de McMasterville constituant une somme de 100 000 \$ à répartir entre ces dernières;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assumer ces frais, le tout selon le mode de répartition des coûts prévu dans l'Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal prend acte des pertes de revenus associées à la fermeture du centre de formation de la ville de Beloeil et des dépenses à maintenir pour la caserne de la municipalité de McMasterville pour l'année 2019, établis à 100 000 \$ et distribués selon le mode de répartition des coûts prévus dans l'Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale, ce qui représente une diminution de la quote-part de McMasterville d'un montant de 16 110 \$, la fixant à 593 534 \$.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-54

Acceptation des comptes à payer et des déboursés en date du 4 février 2019

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, madame France Desautels, CPA, CA, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver la liste des comptes payables et des déboursés en date du 4 février 2019, soit un montant de 59 718.43 \$ pour l'exercice financier 2018, et de 390 212.94 \$ pour l'exercice financier 2019, totalisant une somme de 449 931.37 \$, qui est jointe à la présente et approuvée telle que présentée par madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soit et est autorisée à émettre les paiements afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-55

Acceptation – Dépôt – Listes des ajustements budgétaires comptabilisés et liste des appropriations – Janvier 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend acte du dépôt des listes des ajustements budgétaires comptabilisés entre le 1^{er} et 31 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du tableau des appropriations provenant de l'excédent de fonctionnement affecté comptabilisées entre le 1^{er} et 31 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE les listes des ajustements budgétaires comptabilisés et la liste des appropriations, sont préliminaires et que les listes finales seront déposées au Conseil ultérieurement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter le dépôt des listes des ajustements budgétaires et du tableau des appropriations provenant de l'excédent de fonctionnement affecté comptabilisés entre le 1^{er} et 31 janvier 2019.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-56

Dépôt – Autorisation de transmission – Formulaire du taux global de taxation prévisionnelle 2019

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Municipalité de transmettre au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), avant le 2 mars de chaque année, le formulaire du Taux global de taxation (TGT) prévisionnel;

CONSIDÉRANT le document en ce sens préparé et annexé au rapport de recommandations de madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe dans son rapport daté du 31 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt du formulaire du Taux global de taxation prévisionnelle 2019 susmentionné et autorise sa transmission au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) avant le 2 mars 2019.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-57

Autorisation – Octroi de contrat – PG solution – Logiciel AccèsCité Loisirs – Module de paiement en ligne – Services de la trésorerie et des finances et Services récréatifs et culturels

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville souhaite offrir le service de paiement en ligne pour les inscriptions au camp de jour et celles des diverses activités offert par les Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de la compagnie PG Solutions et datées du 29 janvier 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, dans son rapport daté du 28 janvier 2019 et que cette dernière certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie le contrat d'acquisition et d'installation du module de paiement en ligne du logiciel AccèsCité Loisirs à la compagnie PG Solutions, et ce, pour un montant de 2 695 \$ plus taxes applicables, le tout en conformité avec l'offre de service reçue le 29 janvier 2019;

QUE le conseil municipal autorise l'octroi de contrat pour l'entretien et le soutien annuels du module de paiement en ligne du logiciel AccèsCité Loisirs à la compagnie PG Solutions, et ce, pour un montant annuel de 230 \$ plus taxes applicables, au prorata du nombre de mois restants dans l'année, le tout en conformité avec l'offre de service reçue le 29 janvier 2019;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 7 500 \$ plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe à choisir la solution de paiement par Internet la plus avantageuse auprès de Desjardins Entreprises – Services de cartes Desjardins.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-58

Adoption – Règlement numéro 402-13-2019 amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux concernés afin d'ajuster certaines tarifications suite à l'implantation d'une carte citoyenne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster certaines tarifications suite à l'implantation d'une carte citoyenne;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par monsieur Jean Guy Lévesque, conseiller, lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019;

CONSIDÉRANT la présentation d'un projet de règlement amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux concernés afin d'ajuster certaines tarifications suite à l'implantation d'une carte citoyenne, à la séance ordinaire du conseil municipal du 14 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 402-13-2018 fixe la tarification reliée à la carte citoyenne;

CONSIDÉRANT QU'aucun coût ou mode de financement par la Municipalité n'est prévu au présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, le président de l'assemblée a fait mention de l'objet, la portée, le coût ainsi que le mode de financement de paiement et de remboursement du présent règlement avant son adoption, lorsqu'applicable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement numéro 402-13-2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le règlement numéro 402-13-2019 amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux concernés afin d'ajuster certaines tarifications suite à l'implantation d'une carte citoyenne.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-59

Adoption – Règlement numéro 382-21-2018 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 afin de créer la zone MXT-7 à même les zones MXT-2 et P-4, de modifier les normes applicables aux constructions souterraines non apparentes et aux garages intérieurs, de prévoir des dispositions relatives à la gestion des matières résiduelles pour les immeubles de huit logements et plus et de modifier la grille des usages et des normes de la zone MXT-2

CONSIDÉRANT le pouvoir de la municipalité conféré par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE des modifications du règlement de zonage sont requises;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT l'avis public d'une séance de consultation sur le projet de règlement, le tout conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance publique de consultation tenue le 14 janvier 2019 à 19h00;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté avec modification le second projet lors de la séance tenue le 14 janvier 2019;

CONSIDÉRANT l'avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum, le tout conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de :

- Créer la nouvelle zone MXT-7 à même les zones MXT-2 et P-4 ;
- Permettre essentiellement, à l'intérieur de la nouvelle zone MXT-7, les mêmes usages et normes que la zone MXT-2 actuelle et y autoriser les immeubles multifamiliaux d'un maximum de seize (16) logements et d'une hauteur maximale de quatre (4) étages tout en intégrant des normes d'implantation et de dimensions propres à cette sous-classe d'usage ;
- Modifier les normes applicables aux constructions souterraines non apparentes et aux garages intérieurs ;

- Prévoir des dispositions relatives à la gestion des matières résiduelles pour les immeubles de huit logements et plus ;
- Modifier la grille des usages et des normes de la zone MXT-2 résiduelle afin de retirer certains usages.

CONSIDÉRANT QU'aucun coût, mode de financement et de remboursement par la Municipalité n'est prévu au présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, le président de l'assemblée a fait mention de l'objet, la portée, le coût ainsi que le mode de financement de paiement et de remboursement du présent règlement avant son adoption, lorsqu'applicable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement numéro 382-21-2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le règlement numéro 382-21-2018 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 afin de créer la zone MXT-7 à même les zones MXT-2 et P-4, de modifier les normes applicables aux constructions souterraines non apparentes et aux garages intérieurs, de prévoir des dispositions relatives à la gestion des matières résiduelles pour les immeubles de huit logements et plus et de modifier la grille des usages et des normes de la zone MXT-2.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-60

Adoption – Règlement numéro 381-08-2018 amendant le règlement sur les PIIA numéro 381-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin d'ajuster son application suite à la création de la zone MXT-7 et d'intégrer des dispositions spécifiques aux immeubles localisés dans un rayon de 30 mètres de part et d'autre de l'église, le long du chemin du Richelieu

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller, lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la présentation d'un projet de règlement amendant le règlement sur les PIIA numéro 381-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin d'ajuster son application suite à la création de la zone MXT-7 et d'intégrer des dispositions spécifiques aux immeubles localisés dans un rayon de 30 mètres de part et d'autre de l'église, le long du chemin du Richelieu, à la séance ordinaire du conseil municipal du 4 février 2019;

CONSIDÉRANT l'avis public d'une séance de consultation sur le projet de règlement, le tout conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance publique de consultation tenue le 4 février 2019 à 19h00;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier le règlement de zonage numéro 381-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin :

- D'ajouter la nouvelle zone MXT-7, créée à même les zones MXT-2 et P-4, aux zones concernées par la section 1 du règlement;
- De spécifier, pour la zone MXT-1, que les immeubles concernés par l'application du règlement sont ceux dont le numéro civique donne sur le chemin du Richelieu;
- De réagencer les dispositions de la section 1, de manière à en faciliter l'application et l'analyse des demandes;

- D'intégrer des dispositions spécifiques aux immeubles localisés dans un rayon de 30 mètres de part et d'autre de l'église, le long du chemin du Richelieu.

CONSIDÉRANT QU'aucun coût, mode de financement et de remboursement par la Municipalité n'est prévu au présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, le président de l'assemblée a fait mention de l'objet, la portée, le coût ainsi que le mode de financement de paiement et de remboursement du présent règlement avant son adoption, lorsqu'applicable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement numéro 381-08-2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le règlement numéro 381-08-2018 amendant le règlement sur les PIIA numéro 381-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin d'ajuster son application suite à la création de la zone MXT-7 et d'intégrer des dispositions spécifiques aux immeubles localisés dans un rayon de 30 mètres de part et d'autre de l'église, le long du chemin du Richelieu.

« ADOPTÉE »

Dépôt – Procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 janvier 2019

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 janvier 2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-61

Acceptation – Dépôt – Liste des employés surnuméraires en date du 26 janvier 2019

CONSIDÉRANT l'article 7.3.5 du règlement numéro 315-04-2006 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager du personnel en s'assurant que les politiques et procédures de recrutement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter le dépôt de la liste des employés surnuméraires en date du 26 janvier 2019.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-62

Acceptation – Dépôt – Liste des formations du personnel et des représentants municipaux – Février 2019

CONSIDÉRANT QUE le personnel doit suivre des formations afin de maintenir leurs connaissances à jour;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal présents déclarent avoir reçu et lu une copie de la liste des formations du personnel et des représentants municipaux en date du 31 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la participation et les dépenses inscrites à ladite liste des formations;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean
APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter le dépôt de la liste des formations du personnel et des représentants municipaux en date du 31 janvier 2019 et d'autoriser les inscriptions et les dépenses reliées à ces formations;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, ou en son absence, Me Lyne Savaria MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisées à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-63

Autorisation – Embauche – Responsables piscine et camp de jour – Période estivale 2019 – Services récréatifs et culturels

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2018-373 lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2018, autorisant le directeur des Services récréatifs et culturels à procéder à l'ouverture des postes de Responsable de la piscine et de Responsable du camp de jour, en vue de la période estivale 2019;

CONSIDÉRANT l'appel de candidature publié dans le McMastervillois, le «McMensuel», sur le site Internet de la Municipalité et dans le journal L'Oeil Régional, ainsi que les candidatures reçues et les entrevues menées par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection dans le rapport de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, daté du 24 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie
APPUYÉ par monsieur François Jean
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Vincent Raymond à titre de responsable de la piscine municipale, pour une durée maximale de 435 heures, et ce, pour la période débutant le 5 février et se terminant le 26 août 2019, conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur et aux taux et conditions prévus à la grille salariale du personnel saisonnier en vigueur, le cas échéant, et dans le respect des budgets adoptés à cette fin, le tout, sur approbation de la direction générale;

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de madame Rosalie Noël à titre de responsable du camp de jour et du programme d'accompagnement, pour une durée maximale de 480 heures, et ce, pour la période débutant le 5 février et se terminant le 26 août 2019, conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur et aux taux et conditions prévus à la grille salariale du personnel saisonnier en vigueur, le cas échéant, et dans le respect des budgets adoptés à cette fin, le tout, sur approbation de la direction générale;

QUE pour pallier à toute absence ou désistement pour le poste responsable du camp de jour et du programme d'accompagnement, il y a lieu de retenir la candidature de madame Pascale O. Poliquin, le tout, sur approbation de la direction générale.

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou en son absence, Me Lyne Savaria MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-64

Autorisation – Ouverture de poste – Embauche – Poste temporaire à temps plein – Stagiaire en urbanisme – Services de l'urbanisme et du développement durable

CONSIDÉRANT le désir de procéder à l'embauche d'un stagiaire en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le candidat(e) doit être en voie de compléter ou avoir complété un programme universitaire en urbanisme, le tout afin de soutenir la relève;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Marie-Pierre Tremblay, urb, directrice des Services de l'urbanisme et du développement durable, dans son rapport daté du 28 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'ouverture du poste de stagiaire en urbanisme aux Services de l'urbanisme et du développement durable, pour une période de 18 semaines ;

QU'un comité de sélection soit formé et composé de madame Marie-Pierre Tremblay, urb, directrice des Services de l'urbanisme et du développement durable et de Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière adjointe, afin de procéder aux entrevues;

QUE Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit et est autorisée à procéder à l'embauche d'un stagiaire en urbanisme, le tout, aux taux et conditions prévus et conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur et dans le respect des budgets adoptés à cette fin;

QUE Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence, madame Marie-Pierre Tremblay, urb, directrice des Services de l'urbanisme et du développement durable soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-65

Autorisation – Ouverture de poste – Embauche – Poste permanent à temps partiel – Secrétaire aux Services techniques

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire aux Services techniques est vacant;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 28 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal entérine l'ouverture du poste permanent à temps partiel de secrétaire aux Services techniques, le tout conformément aux règles édictées par la convention collective en vigueur;

QU'un comité de sélection soit formé de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics et de madame Marie-Pierre Tremblay, directrice des Services de l'urbanisme et du développement durable, et/ou de tout autres personnes désignées par la direction générale afin de procéder aux entrevues des personnes sélectionnées et de soumettre leur recommandation;

QUE Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit et est autorisée à procéder à l'embauche d'une secrétaire aux Services techniques le tout, aux taux et conditions prévus à la convention collective en vigueur, et ce, pour une période de probation d'une durée de neuf (9) mois à compter de la première journée de travail et conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-66

Autorisation – Appel d'offres par voie d'invitation écrite – Réparations de gazon pour l'année 2019 – Services techniques et des espaces publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mandater un entrepreneur aux fins de procéder à des travaux de réparations de gazon pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il y a lieu d'autoriser le directeur des Services techniques et des espaces publics à procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'entreprises spécialisées;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 28 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'entrepreneurs spécialisés, afin d'obtenir des soumissions relatives aux travaux de réparations de gazon pour l'année 2019, le tout, selon le cadre budgétaire déterminé et conformément aux lois et règlements applicables en vigueur;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics ou en son absence, Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-67

Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2019 – Association des camps du Québec (ACQ)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite continuer à offrir un camp de jour de qualité et sécuritaire afin que ses jeunes citoyens puissent s'épanouir tout en tissant des liens et en créant un sentiment d'appartenance à leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE le Cadre de référence proposé par l'Association des camps du Québec (ACQ) offre une expertise, des outils et le support nécessaires aux organismes pour la réalisation d'un camp de jour de qualité et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite conserver son statut de membre auprès de l'ACQ et désire renouveler son adhésion;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 23 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion à l'Association des camps du Québec pour l'année 2019, et ce, pour un montant de 300 \$, plus taxes applicables.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-68

Autorisation – Demande d'aide financière – Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2019

CONSIDÉRANT QUE le « Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées » a pour objectif de favoriser l'accessibilité des activités de loisir et de sport aux personnes à capacité réduite qui ont besoin d'un accompagnement afin de pouvoir participer à ces activités;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet aux jeunes de participer aux activités du camp de jour régulier avec l'aide d'un animateur qualifié qui les accompagne tout au long de la journée;

CONSIDÉRANT QUE ce programme de subvention ne finance qu'une partie de la dépense liée aux services offerts;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour présenter une demande de subvention dans le cadre dudit « Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées » est fixée au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 28 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou en son absence, Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, à présenter, pour l'année 2019, une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées »;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou, en son absence, Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer ou compléter tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-69

Autorisation – Demande d'aide financière – Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ) – Fête nationale 2019

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale pour l'an 2019 a pour objectif de favoriser l'organisation de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

CONSIDÉRANT QUE ce programme apporte son appui aux organismes se portant responsables d'organiser les célébrations de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de présenter sans délai une demande à cet effet;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 28 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou en son absence, Me Lyne Savaria, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale 2019;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou en son absence Me Lyne Savaria, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à compléter et signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-70Autorisation – Contrat – Travailleur autonome – Sélection personnel aquatique 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'évaluation et à la sélection de son personnel aquatique;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, il y a lieu de retenir les services de formateurs spécialisés en sauvetage aquatique;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 17 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie le contrat à monsieur Yanick Graveline afin de procéder à l'évaluation du personnel aquatique et fournir des recommandations quant à leur sélection, pour un montant forfaitaire de 400 \$, le tout, selon le cadre budgétaire déterminé;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels ou, en son absence, Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-71Autorisation – Demande – Évènement – Association de ringuette les Intrépides

CONSIDÉRANT la demande de location de la patinoire couverte de McMasterville de la part de l'Association de ringuette les Intrépides visant l'organisation d'un festival amical de ringuette s'adressant aux équipes junior de la région, pour être tenu le samedi 30 mars 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 31 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'Association de ringuette les Intrépides à tenir leur festival amical de ringuette, le samedi 30 mars 2019, à la patinoire couverte de McMasterville le tout, selon les termes et conditions énoncés au rapport du directeur des Services récréatifs et culturels daté du 31 janvier 2019;

QUE le conseil municipal autorise la tarification applicable à chaque groupe d'âge selon les périodes déterminées au rapport du directeur des Services récréatifs et culturels daté du 31 janvier 2019;

QUE le conseil municipal autorise l'ajout d'arrêt temporaire sur le boulevard Constable et autorise à cette fin l'installation de la signalisation routière nécessaire;

QUE la présente résolution soit acheminée aux services de sécurité publique concernés;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou, en son absence, Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer ou compléter tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

Ajouts à l'ordre du jour de la séance :

Aucun.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Société d'histoire Beloeil Mont-Saint-Hilaire
22/01/2019

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président de la séance invite les membres de l'assistance à poser au conseil municipal toute question relative aux affaires de la Municipalité. Des questions sont posées et les membres du conseil municipal y répondent.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-72

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,
PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier
APPUYÉ par monsieur Normand Angers
ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la séance soit levée à 21h02.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques
et greffière adjointe,

Martin Dulac

Me Marie-Josée Bédard
